



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°18/014
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un Titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au retour Est du Quai Raverat sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4953 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage, dépôt de matériel et stationnement de pontons.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société EIFFAGE TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX, 3 place de l'Europe – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY, SIREN n° 484 771 845 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société EIFFAGE TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 18-070 portant sur la dépendance susvisée le 07/11/2018.

Description de la dépendance :

- Une parcelle de terre-plein d'une superficie de 7 145 m²
- Un linéaire de bord à quai d'une surface de 75 ml
- Une parcelle de plan d'eau d'une superficie de 550 m²

Durée de la convention : 5 ans à compter du 01/06/2018

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **30/11/2018**